**Annexe n° 6 : Modèle de décision d’attribution de subvention pour l’aide aux travaux**



A [lieu], le [date]

Affaire suivie par :

Téléphone :

Mail :

A l'attention de [Nom et adresse du bénéficiaire]

Objet : notification d'octroi d'une aide de l'Anah au titre des travaux de rénovation énergétique au profit du syndicat des copropriétaires de [nom de la copropriété]

Référence du dossier :

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande en date du jj/mm/aaaa [date figurant sur le récépissé], j'ai décidé de vous accorder une aide pour la copropriété [nom de la copropriété] en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Le montant de l’aide « socle » s'établit à ………… €, correspondant à un taux de 25 % appliqué à un montant de dépenses subventionnables HT de 25 000 € par logement.

En complément de cette aide « socle », j’ai également décidé de vous attribuer les primes suivantes :

* + Prime « Rénovation globale »   : montant de ………..€ soit 1.000 € multiplié par le nombre de logements
  + Prime « Public modeste/très modeste » : montant de ………. €, soit 1.500 € par propriétaire occupant aux ressources modestes et 3.000 € par propriétaire occupant aux ressources très modestes
  + Prime « copropriété fragile » d’un montant …….€ soit 3.000€ multiplié par le nombre de logements. L’octroi de cette prime exige en contrepartie que la valorisation des certificats d’économie d’énergie relatifs aux travaux financés soit réservée en exclusivité à l’Anah.

L’aide qui vous sera effectivement versée ne pourra dépasser le montant ci-dessus. Son montant définitif résultera d'un nouveau calcul effectué au vu des documents justificatifs devant accompagner la demande de paiement ci-jointe.

Il est précisé que :

* les prestations subventionnées doivent commencer à être exécutées dans le délai d'un an à compter de la présente notification ;
* vous devrez justifier de l'achèvement des prestations subventionnées en transmettant, au plus tard le jj/mm/aaaa, soit trois ans à compter de la notification de la présente décision votre demande de paiement contenant les pièces nécessaires (rappelées dans la demande de paiement jointe). Ces pièces pourront être transmises au plus tard lors de la demande de paiement du solde de la subvention pour travaux.

À défaut, la décision d'octroi de la subvention deviendrait caduque. Exceptionnellement, sur demande motivée et formulée avant le terme fixé, une prorogation de deux ans du délai d'achèvement peut vous être accordée.

En cas de non-respect des prescriptions relatives aux aides de l'Anah ou des engagements souscrits, ou en cas de fausse déclaration ou manœuvre frauduleuse, la décision de subvention sera retirée et tout ou partie de la subvention perçue devra être reversée, en application du I de l'article R. 321-21 du CCH et dans les conditions précisées à l'article 21 du Règlement général de l'agence (RGA). Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements.

Je vous prie d'agréer, [Monsieur, Madame] l'expression de ma considération distinguée.

Le délégué de l'Agence dans le département /

Le Président de ….............…, délégataire des aides de l'Anah

*Toute correspondance doit être adressée à la délégation de l’Anah - Adresse*

Référence dossier :

Adresse de l’immeuble :

Affaire suivie par :

DEMANDE DE PAIEMENT

(à retourner complétée et signée à la délégation locale de l’Anah en fin de travaux)

J'ai l'honneur de solliciter le paiement de la subvention de l'Anah au titre de la réalisation des travaux de rénovation énergétique au sein de la [nom de la copropriété] sur le compte bancaire dont un RIB vous est joint.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.

Je vous indique que pour toute vérification l’Anah peut me contacter aux coordonnées suivantes (préciser les nom, prénom, adresse, qualité, numéro de téléphone, adresse électronique) :

Nom du bénéficiaire

A, le

Signature

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de l’aide allouée, le remboursement des sommes perçues et d'éventuelles sanctions (pécuniaires et/ou de refus d'une nouvelle demande) et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires.

Liste des pièces à joindre à la demande de paiement :

* Plan de financement définitif signé ;
* Liste des copropriétaires aux ressources modestes et très modestes (prime « public modeste/très modeste ») ;
* RIB ;
* Factures ;
* Pour les dossiers déposés entre le 1er juillet et le 31 décembre 2024 et lorsque l’entreprise qui réalise les travaux ne bénéficie pas de la qualification « RGE » (Reconnu Garant de l’Environnement) : preuve du dépôt par cette entreprise d’une demande de qualification ou de certification « RGE » auprès d’un organisme habilité intervenu au plus tard à la date de dépôt de la demande de subvention.